

# Les cahiers d'histoire

## La Sûreté du Québec et la Révolution tranquille 1960-1970

Par Yannick Cormier, conseiller en patrimoine et protocole



**Une des toutes premières institutions québécoises, la Sûreté du Québec a marqué la province depuis sa création en 1870. On comprend facilement l'histoire de la Sûreté et des générations de policiers qui l'ont composée en voyant comment elle a évolué comme le Québec dans son ensemble. Le meilleur exemple demeure celui de la Révolution tranquille dans le Québec des années 1960.**

## La Révolution tranquille?

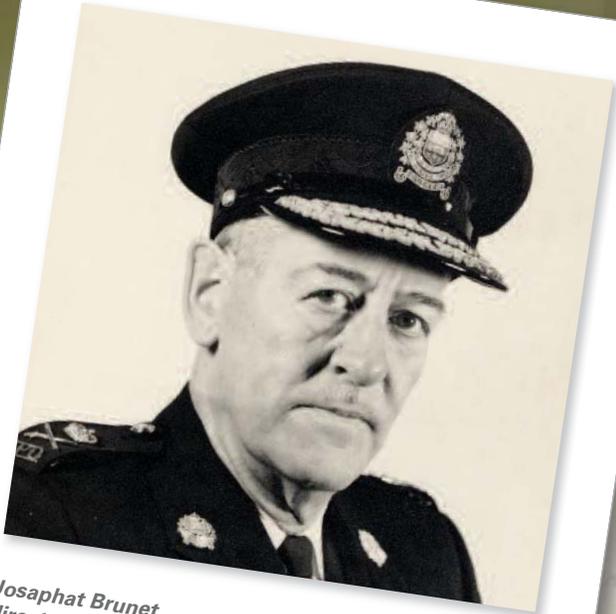
Le Québec célèbre cette année le 50e anniversaire de la Révolution tranquille, soit la période de l'histoire contemporaine du Québec recoupant les années 1960. C'est à partir de juin 1960 que l'État québécois se réoriente drastiquement et adopte les principes de l'État-providence. La multiplication des organismes gouvernementaux amène aussi une croissance sans précédent de la fonction publique (et du personnel policier), de même que de profonds changements au sein de la « Sûreté provinciale du Québec ».

La Révolution tranquille marque d'abord la fin d'une époque souvent décrite comme « Grande Noirceur » où le gouvernement d'Union nationale de Maurice Duplessis domine la scène politique. La période de Duplessis (1936-1939 et 1944-1959) est teintée de conservatisme, du rôle marquant de l'Église et du clergé et par une certaine politisation de la fonction publique. Les embauches de fonctionnaires et même celles des policiers sont marquées de favoritisme : au cours des années 1940-1950, c'est bien connu, il est plus simple de faire carrière dans ces secteurs d'emploi si on connaît le maire ou le député. Malgré des innovations importantes à la même époque (ouverture de postes en région, accroissement des effectifs, etc.), la Sûreté provinciale de la période Duplessis est souvent critiquée, on parle alors de la « police à Duplessis ». C'est définitivement une autre époque : la politisation des embauches (problème présent dans toute la fonction publique d'alors), le comportement de certains policiers lors d'élections ou même les interventions de la Sûreté à Asbestos en 1949 ou à Murdochville en 1957, fortement médiatisées, sont dénoncés par plusieurs.



**Le premier ministre du Québec, Maurice Duplessis (1936-1939 et 1944-1959).**

La mort de Duplessis en 1959, puis l'arrivée au pouvoir de Jean Lesage en 1960, marquent toutefois une rupture très claire avec cette époque dans tous les secteurs de l'État : en ce qui concerne la police provinciale, la Sûreté d'alors connaît aussi sa propre « révolution ». Comme pour l'appareil gouvernemental, la transition de la Sûreté provinciale est fulgurante, bâtissant en deux décennies les nouvelles assises d'une vraie police nationale. Il faut d'abord comprendre que depuis 1938, la Sûreté provinciale était devenue un amalgame mal intégré d'agences de polices gouvernementales. Durant toute la décennie des années 60, une rupture drastique s'effectue avec ce passé. La Révolution tranquille amène la Sûreté provinciale à mettre en branle les premiers fondements de ce qu'elle est aujourd'hui, soit la Sûreté du Québec (nom qu'elle prendra en 1968).



Josaphat Brunet,  
directeur de la Sûreté de 1960 à 1965.

## Une nouvelle vision et un nouveau leadership

Dès 1960, le gouvernement libéral de Jean Lesage tente de donner une vision plus cohérente de l'organisation policière sur son territoire. Le gouvernement souhaite également restructurer sa police provinciale pour la mettre au niveau des corps policiers comparables en termes d'efficacité et de conditions de travail. L'élection de 1960 marque donc la fin d'une époque, mais aussi d'un mode d'administration de la Sûreté provinciale vieux de près de 100 ans! Une des premières décisions se prend à la tête de l'organisation. Un ancien officier supérieur de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Josaphat Brunet, est nommé à la direction de la Sûreté. Entré à la GRC en 1923, il a occupé divers postes au Québec et il a dirigé la police des forces de l'OTAN avant d'être promu au poste de sous-commissaire de la GRC. On disait de lui qu'il était un homme de devoir et partisan d'une discipline de fer. La marge de manœuvre que le gouvernement accorde au « réorganisateur » de la Sûreté provinciale est exceptionnelle.

Josaphat Brunet veut rompre avec « l'ancienne police », soit la Sûreté de l'ère Duplessis, et il impose le retour d'un modèle administratif militaire. Dès son arrivée à la Sûreté provinciale, le directeur Brunet se consacre aux tâches qu'il juge prioritaires : la formation d'un nouvel État-major qualifié, combiné à un important mouvement de renvoi, de transferts et de mises à la retraite. C'est l'ère des « chapeaux » : une quarantaine d'anciens membres de la GRC sont nommés à des postes clés de 1960 à 1965.

Le 27 avril 1961, la Loi concernant la Sûreté provinciale du Québec donne un encadrement légal aux réformes. Une direction générale est créée à Montréal dans des locaux temporaires situés au 360, rue McGill. Avant les années 60, la Sûreté administrait son organisation en deux districts gérés de façon presque indépendante: Québec et Montréal. Avec la nouvelle loi, le vieux cloisonnement entre Québec et Montréal est définitivement brisé : l'objectif est de permettre la mobilité professionnelle des policiers à l'échelle de toute la province. Avec les réformes de 1960-1961, les branches traditionnelles de la Sûreté, soit la Police judiciaire, la Gendarmerie, la Police de la route et la Police des liqueurs, sont abolies et leurs fonctions sont réparties dans de nouvelles escouades. Celles-ci conservent certaines des anciennes spécialisations : les enquêtes générales, les alcools, la circulation et l'identité judiciaire.

De plus, la nouvelle direction générale chapeaute désormais les grandes divisions de Québec et de Montréal, avec chacune 3 sous-divisions régionales, elles-mêmes subdivisées en sections regroupant de 6 à 15 postes. La réorganisation administrative et le développement des effectifs amènent aussi des changements dans les postes. D'une cinquantaine en 1960, le réseau compte 111 postes dans tout le Québec à partir de 1961.

Par ailleurs, après plusieurs années de débats entourant la construction d'un nouvel édifice pouvant abriter les locaux de la Sûreté, le 15 mars 1968, l'organisation quitte ses locaux de la rue McGill pour l'édifice du ministère de la Justice au 1701, rue Parthenais. Ce bâtiment au modernisme sévère, achevé au coût de près de 30 millions de dollars, abrite aussi le Centre de prévention, le Laboratoire de médecine légale et de police scientifique, la morgue, et le Bureau du coroner.

# Une école de police pour la Sûreté et de nouveaux effectifs

La Révolution tranquille n'entraîne pas uniquement l'augmentation des effectifs des fonctionnaires; la Sûreté provinciale amorce un recrutement accéléré du personnel policier et ouvre une école de police propre à la Sûreté sur la rue Poupart, près de l'actuel Grand quartier général à Montréal. La Sûreté met sur pied sa première école de formation par où transiteront dorénavant toutes ses recrues. Elle accueille son premier « contingent » en 1961. L'appellation « contingent » a d'ailleurs été conservée depuis l'ouverture de l'Institut de police. Elle désigne maintenant chacun des groupes de policiers et policières embauchés par la Sûreté. Le modèle d'école instauré sur la rue Poupart ne dure toutefois que quelques années : l'Institut de police de Nicolet, aujourd'hui appelée l'École nationale de police du Québec (ENPQ), ouvre ses portes en 1969 et remplace l'École de police de la rue Poupart.

La réforme du recrutement est l'un des principaux objectifs de l'organisation; on aspire à rompre avec les anciennes méthodes d'embauche. Le recrutement doit désormais répondre qu'aux seuls critères de compétence et de qualification. En plus d'une bonne réputation et d'un casier judiciaire vierge, d'une connaissance du français parlé et d'une connaissance raisonnable de l'anglais parlé, les candidats désireux de devenir policiers doivent avoir une connaissance du français écrit et une dixième année ou l'équivalent, ce qui est relativement élevé pour l'époque. En matière de recrutement, on s'affaire aussi à préciser avec une rigueur sans précédent les caractéristiques physiques du candidat idéal. De 1961 à 1966, sur environ 4000 personnes qui postulent annuellement à un emploi de policier provincial, seulement 8 % des candidats franchissent avec succès toutes les étapes de la sélection (demande, inscription, enquête, examens et entrevue) et sont jugés aptes au service.

Ce recrutement massif entraîne à son tour un changement de génération. L'arrivée de jeunes recrues formées à la nouvelle École de police de la rue Poupart, plus scolarisées et plus revendicatrices, bouscule les traditions. On revendique des améliorations sur plusieurs plans dont le processus de nomination, les salaires, les horaires, les congédiements et les transferts. Dans le sillon de la syndicalisation qui s'amorce dans toute la fonction publique provinciale, cette nouvelle Sûreté doit aussi composer avec un nouvel acteur : l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPO). Après de longues luttes, le syndicat voit le jour en 1965 et est reconnu par le gouvernement de Daniel Johnson en 1966. La première convention collective est signée par le même premier ministre et les représentants de l'APPO en 1968.

## Une nouvelle image... plus verte!

Les réformes des années 1960 nécessitent aussi un changement d'image corporative pour les policiers : il faut marquer une rupture avec « l'ancienne police ». Ce renouvellement de l'image passe par un nouvel uniforme et une nouvelle couleur. L'important est de se distinguer des anciens uniformes (bleu foncé pour les gendarmes et kaki pour les policiers de la route). Une seule couleur est adoptée pour toute la Sûreté. Un nouvel uniforme vert olive est conçu et porté dès 1962. Le changement d'image passe également par les véhicules de la Sûreté; le même vert et le jaune sont également appliqués aux voitures à compter de 1963. Une seule tradition demeure plus longtemps : l'uniforme bleu et le casque colonial pour la tenue d'apparat jusqu'en 1967 (par exemple, au Parlement, lors de cérémonies officielles du gouvernement).



L'École de police de la rue Poupart en 1962.



Le vert olive, couleur unique pour toute la Sûreté en 1962.

# Une agitation sociale importante et un bilan pour la Sûreté

La Révolution tranquille ne constitue pas uniquement une période de changements au sein de l'appareil gouvernemental québécois. Elle se caractérise aussi par des bouleversements sociaux majeurs qui affecteront aussi la Sûreté. Les années 1960 sont marquées par l'agitation sociale et des revendications de toutes parts, dont la montée du nationalisme québécois. C'est une période où tout le monde revendique, même les policiers! Les émeutes, manifestations et conflits ouvriers sont nombreux et la Sûreté est fréquemment appelée à intervenir, par exemple lors de l'émeute de la Saint-Jean-Baptiste en juin 1968. En 1969-1970, la grève des policiers de Montréal, l'émeute de la Murray Hill, puis la crise d'Octobre concluent une décennie mouvementée qui mobilisera grandement le personnel de la Sûreté.

Dans le contexte de cette agitation, le premier bilan des réformes de Josaphat Brunet est plus que positif. Les objectifs fondamentaux de rendre plus rigoureux le processus d'embauche, d'améliorer la qualité et la formation du personnel et d'unifier les polices gouvernementales ont été atteints. Les candidats au physique réglementaire, embauchés à l'issue d'un processus de sélection de plus en plus impartial et formés à la discipline, incarnent aux yeux de l'organisation une « nouvelle Sûreté provinciale ». « L'exemple de discipline donné par ces jeunes policiers semble avoir incité les plus vieux à suivre leur exemple », écrit-on dans le rapport annuel de 1962.



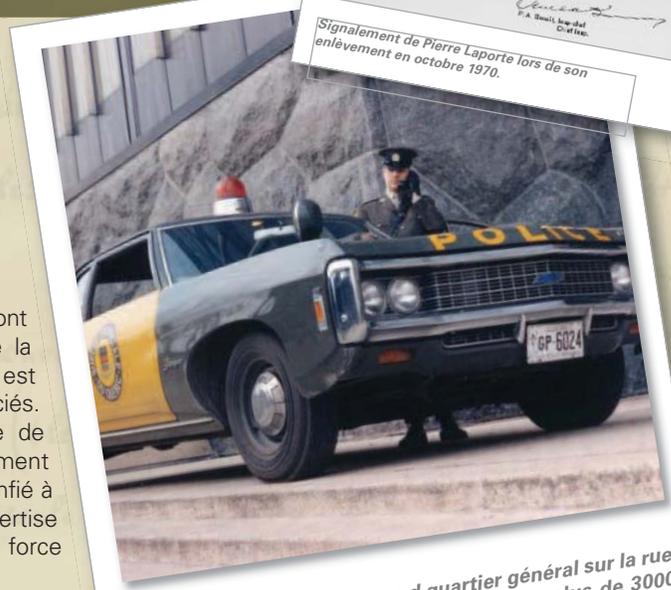
Signalement de Pierre Laporte lors de son enlèvement en octobre 1970.

## La fin des années 1960 et le rapport Ducharme

Les réformes du directeur général Brunet dans les années 60 sont ensuite complétées par d'autres changements à la fin de la décennie. En 1968, une étude administrative d'envergure est confiée à une firme du nom de Raymond Ducharme et associés. Les recommandations du rapport Ducharme feront office de conclusion à une décennie de réformes qui vont définitivement consolider la professionnalisation des services. Le mandat confié à cette firme est de proposer la mise en place d'une expertise administrative moderne à la Sûreté et de façonner une « force policière à caractère professionnel ».

La plupart des réformes proposées par le rapport Ducharme sont appliquées au sein d'une nouvelle loi de police adoptée en 1968. Des procédures de contrôle et de surveillance sont introduites, la gestion du personnel est modernisée, un système de gestion des formulaires et des rapports est mis en place et la formation, les processus des achats et la budgétisation sont réformés. Trois niveaux hiérarchiques sont également créés : premièrement une administration centrale, ensuite une administration régionale comprenant les nouveaux « districts » avec une grande autonomie de gestion opérationnelle et administrative; et finalement une administration locale, soit les postes, premier niveau d'intervention responsable de la protection du territoire.

En somme, la « Sûreté du Québec » (nom qu'elle adopte officiellement avec la nouvelle loi de police) sort des années 60 comme un corps de police unifié avec plus de 3000 policiers dans ses rangs. Avec une imposante machine administrative bien rodée, au profil professionnel moderne et efficace, cette police entre dans les années 70 avec une philosophie de gestion complètement changée, désormais adaptée aux normes policières de son époque.



La Sûreté aménage son Grand quartier général sur la rue Parthenais en 1968. En 1970, elle compte plus de 3000 policiers dans ses rangs.

Les cahiers *d'*histoire



Les ré  
corporativ  
l'ancienne  
uniforme e  
anciens un  
de la route